

# PROTOCOLE DES SOINS ET DES URGENCES

Conformément au B.O. n°1 du 6 janvier 2000, ce texte définit l'organisation des soins et des urgences au sein de l'établissement.

**LORSQUE L'INFIRMIERE EST PRESENTE**  
**0262316921 (poste 321) 0693321343**

**lundi et jeudi**  
**de 7h30 à 15h30**

Pause déjeuner de 12h à 12h45 (joignable au 0693321343)

Les maladies et accidents survenus avant l'arrivée dans l'établissement doivent avoir été traités par les parents.

**L'élève doit arriver au collège en état de suivre les cours**

## Organisation des consultations infirmières

Les élèves viennent consulter l'infirmière **en dehors des heures de cours.**

Si un élève est adressé à l'infirmierie, **pour urgence**, durant une heure de cours, il devra être accompagné et le professeur remplira son carnet à la page infirmerie.

Lorsqu'un élève n'est pas en état de suivre les cours, il est remis à sa famille.

Lorsque son état relève d'un prompt secours, l'infirmière contacte le 15 qui décide de la conduite à tenir, la famille est contactée.

Lorsqu'un élève séjourne à l'infirmierie durant une heure de cours ou plus, l'infirmière contacte l'équipe de vie scolaire pour l'en informer.

## Situations particulières

Les élèves peuvent être convoqués à l'infirmierie (pour un bilan infirmier, une consultation médicale, pour un entretien à la demande de l'équipe éducative,...etc.). La convocation est remise à l'élève au moins la veille afin de lui donner la possibilité d'en informer sa famille.

Lorsqu'un professeur souhaite échanger avec l'infirmière sur la situation d'un élève, il peut la solliciter par téléphone, mail ou en se rendant à l'infirmierie. S'il le souhaite, il peut également exposer ses inquiétudes ou sa demande par écrit dans le casier de l'infirmière qui répondra alors également par écrit, par l'intermédiaire du casier du professeur.

## **En l'absence de l'infirmière qui prend le relais?**

Lorsque l'infirmière n'est pas dans l'établissement ou si elle est indisponible, les urgences sont prises en charge par les personnels titulaire du PSC1 :

**Riviere Emmanuel**

**0262316928 0693107132**

Toutefois, il convient de rappeler  
**qu'il appartient à chacun de porter secours à toute personne en danger.**

## **Trousses de 1<sup>er</sup> secours**

Il y a une trousse de 1<sup>er</sup> secours à la **vie scolaire**, en **salle des professeurs**, en **cuisine**.  
Ces trousses sont mises à disposition, datées et signées du jour de vérification.

Lors des sorties hors établissement, l'enseignant se munit d'une trousse de secours, préalablement préparée par l'infirmière, en fonction des élèves participant à cette sortie.

Merci de fournir à l'infirmière cette liste d'élève au moins 48h avant la sortie.

## **P.A.I**

Les P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) permettent au personnel non médical, sus désigné par le chef d'établissement, de donner des médicaments car « en dehors des élèves bénéficiant d'un P.A.I, aucun médicament ne pourra être donné ».

Une clef de l'infirmerie est à l'accueil dans la panier bleue et une avec le CPE.

Les P.A.I se trouvent à l'infirmerie, dans le placard de la salle de soin : dans des enveloppes portant le nom de l'élève, la prescription et les médicaments correspondant.

Certain traitement sont dans le frigo dans la chambre de droite.

## **Défibrillateur**

Un défibrillateur est accroché sur le mur dans la cage d'escalier à côté de la vie scolaire.

**Delphine Vialla**

**Infirmière**

**Sébastien Lauret**

**Principal**